



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 57989

Texte de la question

M. Guy Lengagne souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le coût du passage à l'euro pour les entreprises et les répercussions sur le consommateur. En effet, le coût de ce changement de monnaie devrait frapper plus fortement les entreprises en relation avec les consommateurs y compris le secteur bancaire. Si les entreprises doivent seules supporter cette charge, il est à craindre qu'elles la répercutent sur les prix à la consommation. De plus, bien que « chaque partie » doive assumer le coût de son passage à l'euro, les effets secondaires d'un tel changement vont apparaître. Ainsi, l'expérience menée par EDF-GDF révèle que 10 % d'erreur ont été enregistrés lors du paiement des factures en euros. Or, le décalage produit dans le retard du paiement peut engendrer des difficultés de trésorerie si la marge bénéficiaire ne permet pas la souplesse nécessaire. Devant le risque d'augmentation indirecte des coûts de fonctionnement des entreprises, il souhaite connaître les intentions du gouvernement sur les garanties prises pour éviter cette répercussion sur le consommateur au regard des difficultés dues à l'adaptation monétaire.

Texte de la réponse

La question de l'évolution des prix à la consommation dans le cadre du passage à l'euro est un sujet de préoccupation des Français. Le Gouvernement y est particulièrement attentif, car la confiance des consommateurs est essentielle pour un passage à l'euro réussi. Ainsi que l'a rappelé le Premier ministre lors de son discours devant le Comité national de l'euro le 11 mai dernier, le passage à l'euro concret - basculement des opérations scripturales d'ici au 31 décembre 2001, puis introduction des pièces et billets en euros le 1er janvier 2002 - est indissociable de l'ensemble du processus de mise en place de l'Union économique et monétaire, dont il est le couronnement indispensable. Il importe ainsi de prendre en compte non seulement les coûts directs assumés par les opérateurs dans le cadre de cette opération, mais également l'apport de la mise en place de la monnaie unique. En effet, les entreprises, comme les banques et les consommateurs, bénéficient des « dividendes de l'euro » engrangés par l'économie française depuis la mise en place de la monnaie unique, sous la forme d'une croissance économique dynamique et largement protégée des crises financières qui ont affecté d'autres pays. Il est donc légitime de s'en tenir au principe énoncé par l'ensemble des pays de la zone euro, selon lequel chacun assume, dans le cadre du passage à l'euro concret, les coûts qui le concernent. S'agissant des consommateurs, le passage à l'euro leur permettra de bénéficier, pour toute une série de biens et de services, de la possibilité de faire jouer la concurrence entre prestataires de l'ensemble de la zone euro grâce à une comparabilité directe et immédiate des prix et des tarifs. La concurrence qui se développera ainsi est une réponse au risque d'augmentation des prix mentionné dans la question. Les associations de consommateurs joueront un rôle très utile. Au-delà, les professionnels se sont engagés à maintenir la stabilité des prix dans la période la plus sensible du passage à l'euro. Au niveau européen, une déclaration commune a ainsi été signée le 2 avril dernier entre représentants européens des consommateurs, du commerce et des petites et moyennes entreprises comportant cet engagement des commerçants à ne pas profiter du passage à l'euro pour pratiquer des hausses de prix cachées et à tout faire pour assurer une stabilité globale des prix à l'occasion de leur conversion à l'euro (engagement « nouvelle monnaie, prix stables »). Les professionnels

français ont pris des engagements clairs en matière de stabilité des prix entre le 1er novembre et le 31 mars 2002, annoncés le 31 mai dernier par cinq organisations représentatives de l'industrie et de la distribution française et auquel d'autres fédérations sont susceptibles de se joindre. Soucieux de préserver la confiance de leurs clients, les entreprises et les professionnels ont donc engagé une démarche responsable pour marquer leur intention de ne pas profiter du passage à l'euro pour augmenter leurs prix. Les pouvoirs publics ont confiance dans la solidarité et la responsabilité de tous les opérateurs. Ils disposent des moyens nécessaires pour assurer un suivi global de l'évolution de l'indice des prix, mais aussi une surveillance spécifique à l'occasion du passage à l'euro. Un dispositif particulier est ainsi mis en place par les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie qui permettra de détecter le plus tôt possible les éventuelles anticipations de hausse des prix et de le faire savoir. Il permettra également d'observer les effets de l'établissement des nouveaux prix psychologiques ou de l'arrondissement à la hausse des produits et services à faible prix unitaire, qui préoccupent les consommateurs. Ces enquêtes seront poursuivies au-delà de la période de double circulation. Elles interviennent dans un contexte de libre détermination des prix et devraient avoir un effet préventif et dissuasif, dans le contexte de responsabilité des opérateurs. En tout état de cause, les pouvoirs publics conserveront les moyens juridiques prévus par le code de commerce pour agir rapidement en cas de problème. Ils feront donc preuve tout au long de cette période d'une extrême vigilance.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57989

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1043

Réponse publiée le : 17 septembre 2001, page 5343